



LES VALEURS ET PRINCIPES À METTRE EN ŒUVRE

Principes et valeurs

Moments clés

Façons de faire

Transparence

Les décisions prises sont accessibles et les actions menées sont explicables

- Reddition de comptes
- Communication des résultats

- Expliquer les décisions de manière compréhensible
- Consigner toutes les étapes pour assurer la traçabilité
- Diffuser l'information pertinente en temps opportun

Objectivité

Les décisions sont exemptes de toutes préférences ou de tout parti pris indu incompatibles avec la justice ou l'équité

- Définition des besoins
- Détermination des critères d'évaluation
- Élaboration du devis ou des exigences

- Utiliser des critères mesurables, vérifiables et directement liés au besoin, en privilégiant ceux qui favorisent la concurrence ou, lorsque ce n'est pas possible, en justifiant clairement leur pertinence
- Consigner et justifier de manière claire les choix effectués

Impartialité

Les décisions sont prises de manière équitable, sans favoritisme ni préjugés

- Évaluation des soumissions
- Traitement des dossiers des soumissionnaires
- Analyse des écarts ou demandes de précisions

- Utiliser une grille d'évaluation uniformisée et fondée sur des critères clairs et bien définis
- Prévenir les situations de conflit d'intérêts
- Éviter toute perception de traitement différencié à toutes les étapes du processus

Confidentialité

Les informations sensibles sont protégées et utilisées uniquement aux fins prévues

- Évaluation et traitement des soumissions
- Vérification de l'admissibilité, de la conformité et de l'acceptabilité des soumissions

- Protéger la confidentialité des documents transmis
- Limiter l'accès aux informations aux seules personnes autorisées
- Prévenir toute utilisation ou diffusion non autorisée

Libre concurrence

Les décisions favorisent un accès équitable au marché et la participation du plus grand nombre de fournisseurs

- Définition des besoins
- Élaboration des conditions d'admissibilité et de conformité et des critères d'évaluation
- Rédaction des documents d'appel d'offres

- Formuler des exigences nécessaires et proportionnées au besoin réel
- Éviter les critères restrictifs ou orientés vers un fournisseur précis, sauf lorsqu'ils sont clairement justifiés
- Favoriser une participation large et diversifiée des fournisseurs potentiels



COMMENT FAVORISER L'ÉTHIQUE EN GESTION CONTRACTUELLE?

Prendre conscience de ses biais cognitifs

Les biais cognitifs sont des raccourcis mentaux naturels qui peuvent fausser notre jugement. En gestion contractuelle, ils peuvent créer une fausse impression de sécurité et compromettre l'objectivité ainsi que l'intégrité des décisions.

Quelques biais cognitifs pouvant interférer dans la gestion contractuelle :

Type de biais	Description du biais
Le biais de supériorité morale	Tendance à se voir soi-même comme plus objectif, moral ou honnête que les autres.
Le biais de confirmation	Tendance à rechercher ou à privilégier des informations qui confirment notre point de vue et à négliger la recherche d'informations qui pourraient l'invalider.
La pensée de groupe	Dynamique de groupe qui fait en sorte que les membres du comité de sélection n'exercent pas leur jugement critique pour se rallier rapidement à l'opinion majoritaire ou à celle qui fait office d'autorité.
Le biais de désirabilité sociale	Tendance à s'évaluer ou à se décrire (consciemment ou non) de façon à être perçu favorablement par les autres.

DES PRATIQUES À ADOPTER

- ❑ Être sensible aux risques liés à l'éthique et à l'intégrité dans la gestion contractuelle (p. ex. : favoritisme, cadeaux, conflit d'intérêts, collusion, etc.).
- ❑ Déclarer tout intérêt susceptible d'occasionner un conflit d'intérêts.
- ❑ Contribuer à un climat de sécurité psychologique, notamment au sein du comité de sélection.
- ❑ Consulter l'équipe de l'éthique ou le RGEI lorsqu'une situation incertaine ou sensible se présente.

Quelques astuces pour favoriser une meilleure prise de décision :

- ✓ Équilibrer les points de vue;
- ✓ Limiter l'effet des biais cognitifs;
- ✓ Contrer le favoritisme;
- ✓ Miser sur le dialogue et la délibération pour avoir une base argumentaire plus solide.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque ministère ou organisme désigne une personne qui agit comme responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité. Elle offre du service-conseil en éthique à tous les membres de l'organisation.

Pour connaître l'identité de cette personne, vous pouvez écrire à ethique@sct.gouv.qc.ca ou appeler au 418 643-0875 poste 4748.